

LA SUPPRESSION DE LA CHARTREUSE DE MONICHUSEN PRES D'ARNHEM ET LE MANDATUM
SPECIALE DU CONVERS JOANNES COMMOTIUS

Par

Chr. DE BACKER

C'est en 1572 que les moines de la chartreuse de Monichusen près d'Arnhem ont dû quitter leur monastère pour aller trouver un refuge dans des maisons louées dans la ville même. Les bandes de mercenaires du comte van Berg, beau-frère de Jean de Nassau (grand partisan de la Réforme en Gueldre) leur avaient rendu la vie monastique impossible¹. En mars 1576 les religieux, qui s'étaient réfugiés en ville au Hof van Anholt depuis le mois d'avril 1575, échangent avec le seigneur Anthonis de Middachten une ferme à Ellinchem (Ellekom) pour une maison dans la Ketelstraat, appelé Hof van Middachten, ainsi que la maison qui était situé à l'arrière². L'année même le couvent s'y installe.

En mars 1578, au moment de la nomination du comte Jean de Nassau comme stadhouder de Gueldre, les protestants essayeront avec son appui d'obtenir des droits égaux auprès des Etats-Généraux et du gouverneur Matthias d'Autriche. Fin 1578 les iconoclastes ravagent l'église des Frères Mineurs à Arnhem et en septembre 1597 c'est au tour de la Grande Eglise Sainte Walburge. La ville devient protestante par la force. Par le placard du 31 mai 1580 émanant du stadhouder et de la Cour de Gueldre les biens ecclésiastiques sont confisqués et retirés de la gestion des religieux³. Les biens ainsi acquis étaient en principe destinés aux pasteurs et aux temples protestants et sont gérés désormais par une Chambre des Comptes des Affaires ecclésiastiques (Kerkelijke Rekenkamer)⁴.

¹L.J. ROGIER, *Geschiedenis van het Katholicisme in Noord-Nederland in de 16e en 17e eeuw*, I, Amsterdam, p. 532.

²P.N. VAN DOORNINCK, *Inventaris van het Oud Archief van het Kasteel Middachten*, Haarlem, 1896, p. 91, nos. 199 et 202. — J.S. VAN VEEN, "Arnhem in de Tijd van Overgang (1578-1590)", in : *Gelre, Vereeniging tot beoefening van Geldersche geschiedenis, oudheidkunde en recht. Bijdragen en Mededelingen*, XV (1912), pp. 247-360. — H.J.J. SCHOLTENS, "De priors van het kartuizerklooster Monnikhuizen bij Arnhem", in : *Archief voor de Geschiedenis van het Aartsbisdom Utrecht*, 56 (1932), pp. 1-80. — C. DE BACKER, "La chartreuse de Monichusen (Arnhem) et sa bibliothèque", in : *Kartäusermystik und -mystiker*, 4, Salzburg, 1982, pp. 1-19 (= *Analecta Cartusiana* 55) — ID., "De kartuize Monichusen bij Arnhem. Prosopografie samen met de regesten van de zopas ontdekte oorkondenschat", in : *Historia et Spiritualitas Cartusiana Colloqui Quarti Internationalis Acta*, Destelbergen, 1983, p. 155, R 142.

³L.J. ROGIER, *o.c.*, p. 539 — J.S. VAN VEEN, *o.c.*, p. 297.

⁴Déjà en juillet 1581 la Kerken-rekenkamer a été supprimée. En novembre 1581 un nouveau règlement a été adopté par lequel les 4 Quartiers (Nimègue, Ruremonde, Arnhem et Zutphen) nommaient des intendants (rentmeesters) dépendant

H.J.J. Scholtens, dans son article "De priors van het kartuizerklooster Monnikhuizen bij Arnhem" (Les prieurs de la chartreuse de Monnikhuizen) fait remonter le départ des chartreux à 1585. Seule une partie des conventuels avait quitté la ville avec le prieur. Les chartae de 1586 font mention des *religiosi qui contra voluntatem sui superioris remanserunt in civitate cum haereticis et* qui devraient, une fois que la ville tomberait aux mains du Roi, être envoyés dans d'autres maisons par l'autorité des visiteurs.

Le prieur était à cette époque Andries Loodt⁵. Il n'a pu empêcher que le procureur Joachim van Eck, les moines Hieronymus Faber, Wilhelmus van Amersfoort, Joannes van Tongeren (qui exerçait la médecine), Joannes Bastijns van Leuven et trois frères, Albert Gerritsz, Gillis et Derick, passent un contrat avec Jean de Nassau afin de pourvoir à leur alimentation sur base des revenus provenant des biens confisqués de Monichusen et gérés par la Chambre des Comptes des Affaires ecclésiastiques⁶ où Bastijns trouva un certain temps du travail comme secrétaire⁷. Les autres religieux ayant suivi les ordres de leurs supérieurs sont partis vers d'autres maisons. Nous les retrouverons même à Aniago (Valladolid), Aggsbach, Gemnitz, Mauerbach, Coblenze, Cologne, Bois-le-Duc et Anvers⁸.

En ce qui concerne les bâtiments de la chartreuse de Monichusen, ils semblent avoir été abattus déjà avant juin 1581 puisque le responsable de la commission spéciale s'occupant des biens ecclésiastiques rendit en ce mois compte à la Cour de Gueldre de la destruction du couvent et de l'emploi des matériaux pour les fortifications de la ville d'Arnhem⁹. Auparavant quelques bâtiments avaient été loués dès 1572¹⁰. On sait aussi que la *Rekenkamer* avait donné l'ordre en 1571

de l'intendant-général à Arnhem. Cfr. L.J. ROGIER, *o.c.*, p. 542.

⁵Andries Loodt est né à Hulst et est profès de la chartreuse de Louvain en 1560. Il fut procureur, vicaire et prieur à Louvain, Gand et Hérisson et prieur de Monichusen dès 1570. Cfr. J. DE GRAUWE, *Prosopographia Cartusiana Belgica (1314-1796)*, Gent/Salzburg, 1976, p. 50 nr. 122 (=Analecta Cartusiana 28).

⁶Arnhem, Rijksarchief in Gelderland, Archief van het Hof van Gelderland (1543-1811), inv. nr. 2342 "Geestelijke Zaken", pièces 7, 7a, 14, 15, 20, 28, 28b, 33, 34, 35, 47, 51, 56, 64, 71, 79, 164.

⁷A.J. MARIS, *De reformatie der geestelijke en kerkelijke goederen in Gelderland*, 's-Gravenhage, 1939, p. 37.

⁸H.J.J. SCHOLTENS, *o.c.*, pp. 77-78.

⁹Arnhem, Rijksarchief in Gelderland, Archief van het Hof van Gelderland (1543-1811), inv. nr. 2342 "Geestelijke Zaken", pièce 34, lettre du commissaire Jacob van Elden à la Cour de Gueldre du 23 juin 1581 : *Also die Statt van Arnhem dat gantze cloester Munnichuysen, daermen alsulcke huysluyden plach tho losieren affgebroecken, und die materialia daervan, met allet holtgewass daerop staende tot fortificatie und profyct desselver Statt gebruyckende is.*

¹⁰Selon A. MARKUS, *Arnhem omstreeks het midden der vorige eeuw*, Arnhem, 1907, p. 496, le couvent aurait été loué après 1572, mais, tombé en ruine, il n'en restait en 1606 que quelques fragments de murs destinés à être employés aux travaux de fortification.

d'entreposer les matériaux provenant de la démolition dans le *Bussenhuis*, lieu appelé encore aujourd'hui *het Sand* (le Sablon)¹¹. En 1597, il subsistait encore une salle où avait habité un Français¹².

Ceux des religieux qui s'étaient mis d'accord avec les autorités habitaient à présent dans des maisons privées mais étaient obligés d'héberger des soldats. Le soldat qui logeait chez Willem van Amersfoort et Jan van Tongeren, avait pour se chauffer, brûlé les portes et les fenêtres et avait démoli presque toutes les boiseries¹³.

De son côté, l'ex-procureur vint habiter d'abord à Ede, puis à Huisen, chez un membre de sa famille¹⁴. Selon Petreius, le prieur Andries Loodt qui mourut en 1592 à la chartreuse de Cologne aurait transféré avec hâte, mais non sans soin, les lettres de la fondation de Monichusen à Cologne¹⁵.

Jusqu'il y a peu on ignorait tout de l'existence des archives de la chartreuse de Monichusen à l'exception d'un petit registre datant de 1534 constituant l'unique pièce du fonds Monichusen aux archives de Gueldre à Arnhem. Comme nous avons découvert par hasard quelques chartes de Monichusen datant du 16e siècle aux archives de la Cathédrale d'Anvers ainsi que 18 chartes au fonds de la chartreuse de Vught aux archives épiscopales de Bois-le-Duc en provenance des archives archiépiscopales de Malines en Belgique, nous dirigeâmes nos recherches aussitôt vers les Pays-Bas méridionaux et découvrimus à Malines encore une centaine de chartes totalement inconnues de Monichusen. Une petite farde contenant un fragment d'un grand cartulaire, une liste de 34 titres de livres datant de 1610, une liste des privilèges du Arnhemmerbosch et enfin les comptes d'un convers de Monichusen, Joannes Commotius, accompagnés de quelques notes diverses complètent cette collection.

Deux carnets - presque identiques - de la main même du frère convers

¹¹G. VAN HASSELT, *Arnhemsche Oudheden*, IV, Arnhem, 1804, p. 203.

¹²A.J. MARIS, *De leen-, keurmedige en tynsgoederen van de Sint Salvator-abdij te Prüm in Gelderland (Leenkamer van Klarenbeek)*, Arnhem, 1934, p. xvi, note 4.

¹³Même pièce citée dans la note 9 : ...*dat der soldaet, der in die behuysing die den Conventualen h. Willem van Amersfortt und h. Jan van Tongeren toegedeilt, gelosiert is, die deuren und fensteren desselven huyses verbrandt, und fast allet holttwerck vernielt, und also dem huysen grooten schaeden toevuegt...*

¹⁴Mechelen, Aartsbisschoppelijk archief (Malines, Archives archiépiscopales), Fonds Kartuize Monnikhuizen, map met diverse stukken, comptes de Commotius. Il s'agit de Dierick van Eck qui remit au convers les 30 florins provenant de l'alimentation de l'ex-procureur.

¹⁵Archives de la Grande Chartreuse, St. Laurent-du-Pont, 6-GENE-34, Dom Palémon Bastin, "Cahier" Chartreuse de Monichusen - Notre Dame d'Arnhem, province de Teutonie, passim (pas de pagination).

Joannes Commotius¹⁶ nous proposent un aperçu de toutes ses dépenses et ses rentrées pour la période du 18 octobre 1606 au 11 juillet 1612.

Il en ressort que le frère convers s'était rendu d'abord à Huissen où était décédé l'ex-procureur de Monichusen qu'il ne nomme pas explicitement. L'ex-procureur Joachim van Eck était mort le 28 avril 1606. Dans les notes de Commotius il est question d'un testament du procureur. Joannes Commotius fit d'abord un inventaire de la monnaie qu'il avait trouvée dans la maison mortuaire, en tout 200 florins. Il vendit ensuite le mobilier et tous les ustensiles en étain et en cuivre que le père, écrit-il, avait achetés dans le monastère après sa confiscation, excepté un grand poêle, deux gobelets et une soupière, ainsi que les livres d'église (*kerckeboecken*) conservés chez Herman van Berck. Après les frais détaillés d'enterrement de l'ex-procureur Commotius mentionne un poste de dépenses très intéressant : 15 florins pour une petite chambre (*een cleyn selle*) où "nos" biens avaient été entreposés. D'après les frais de voyage notés par le convers, nous voyons qu'il se trouvait en juillet 1606 à la chartreuse de Diest et qu'il venait de Cologne. Le 31 juillet il est à la chartreuse de Louvain où il rencontre le père visiteur. De là il est parti vers Huissen et le 18 octobre 1606, il voyage à Cologne afin de rechercher et de consulter les chartes et registres de Monichusen. Après l'échec de la gestion par la Chambre des Comptes ecclésiastiques, les députés du Quartier de la Veluwe, nouveaux gérants des biens confisqués de Monichusen, avaient en cette même année 1606 repéré le convers Commotius qui se trouvait alors aux environs d'Arnhem et qui aurait pu les informer sur les titres de Monichusen et l'endroit où ils se trouvaient. Commotius leur répondit que les chartes, sceaux et registres avaient été envoyés à Cologne et qu'il ferait son possible pour leur procurer des copies¹⁷. On ne sait pas s'il l'a fait car en 1617 de nouvelles difficultés surgirent à propos des moulins à foulon au bord de la petite rivière Grift près d'Appeldoorn. A cette occasion le superintendant de Ruremonde répondait à ses collègues que ni les chartreux de Ruremonde, ni ceux de Cologne ne savaient quelque chose à propos du sort de ces archives¹⁸.

En février 1607 Commotius séjourne à nouveau à Cologne et part à Mayence afin d'y régler avec le prieur une dette d'Andreas Loodt concernant une pièce de vin d'une valeur de 76 thaler. De retour à Cologne le 17 mars 1607 Commotius repartira pour Huissen en juin 1609 où il attend un batelier afin d'achemi-

¹⁶ Joannes Commotius est né en 1555. Comme convers il est profès de Monichusen. En 1612 il fut hôte à Cologne, après à Bruxelles (chartae de 1612) et Ste Sophie à Anvers. Il y est décédé en 1627. Voyez aussi : H.J.J. SCHOLTENS, *o.c.*, pp. 3-4 ; ID., "De Kartuizers buiten 's-Hertogenbosch", in : *Bosche Bijdragen*, XVI (1937-1938), p. 181 ; J. DE GRAUWE, *o.c.*, p. 183 nr. 1464.

¹⁷ H.J.J. SCHOLTENS, "De Priors...", *o.c.*, p. 3.

¹⁸ C. DE BACKER, "De kartuize Monichusen...", *o.c.*, p. 72.

ner vers Cologne des biens de Monichusen. Le transport des ornements d'église de Monichusen se fit de Huissen à Emmerich, ce qui nécessita une charette, l'achat de deux grandes malles en osier, l'aide de porteurs jusqu'au bateau et deux jours de logement à Emmerich. Les ornements prirent le chemin de Cologne où Commotius acheta un bon nombre de livres de dévotion et des Vies des Saints qu'il envoya au visiteur et au prieur de Diest¹⁹.

Le 22 mars 1611 nous retrouvons Joannes Commotius à Bruxelles s'entretenant avec le visiteur sur les intentions de la ville d'Arnhem de dépêcher un commissaire à Cologne chargé d'emporter les chartes et les registres de Monichusen.

Nous retrouverons Commotius le 22 mars 1611 de nouveau à Bruxelles et par la suite à la Haye pour régler la question des calices. Ces calices seront transportés à Emmerich. Un batelier assurera l'évacuation vers Cologne. Le 7 novembre 1611 Joannes Commotius se trouve à Huissen et fera par la suite relire à la demande du père Theodorus Petreius un vieux livre qu'il avait trouvé chez l'ex-procureur, à savoir la Chronique de Hollande qui se trouvait en un mauvais état.

Vraisemblablement Joannes Commotius a vendu avec l'accord de son supérieur divers objets ayant appartenu à l'ex-procureur qu'il énumère ainsi que les sommes qu'ils ont rapportées. Il s'agissait d'objets en argent, en plomb, une nappe, deux petits antependia, un vieux bahut, les oeuvres de saint Jean Chrysostome, les oeuvres de saint Augustin, une vieille bible, deux vieux oreillers, deux livres qui ne figuraient pas dans le catalogue (de la bibliothèque de Monichusen) et quelques objets non déterminés vendus au prieur de Dülmen.

Ainsi se terminent les comptes de Joannes Commotius. Cependant, dans la petite farde de documents des archives archiépiscopales de Malines concernant Monichusen, une quittance de la main de l'imprimeur-éditeur Bernardus Gualtherus de Cologne a été gardée. Elle révèle que Commotius a acheté le 26 juillet 1612 les oeuvres de saint Bruno à l'intention du prieur de Bruxelles. De même, un billet joint aux comptes et daté du 22 mars 1609, redaté du 22 juillet 1609, probablement rédigé par le procureur de Cologne, nous apprend que des dettes ont été payées pour la chartreuse d'Arnhem (e. a. du vin aux héritiers d'André van Ratingen). Y sont mentionnés également les frais du batelier, le prix (28 albus) des lunettes pour Joannes Commotius, les dépenses en habits séculiers et quelques avances pour le convers, qui comme il y est écrit, a agi sur ordre du visiteur de sa province *speciale mandatum habend*.

Trois autres pièces d'archives complètent le dossier. La première

¹⁹ *Ettelycke devotie boeken met een deel groote Heylighen waer van ick den heer visitator een paar heb gesonden met den prior van Diest.*

est de la main du prieur de Cologne Georgius De Meyere, *Scheffener der Carthaus in Coln*, et précise ses dépenses faites en 1592 pour le R.P. Andreas Loodt, *pie memoria*, prieur d'Arnhem. Il en ressort qu'il avait séjourné d'abord à Coblenche avant de venir à Cologne : *qui fuit apud nos hic Colonia uno anno integro cum quartali et computavimus quot tantum hic dabit uno anno quantum Confluentie dedit videlicet centum florenos colonienses*. De plus le prieur de Cologne lui compte quelques vêtements et deux cilices : *pro magno et parvo pelludo, itaque pro magno cucullo et veste oblonga, et tunica inferiori ac duobus cilicijs — 38 1/2 gulden*. Une autre main, celle du procureur Nicolaus Mesenich a ajouté que le 5 mai 1607 la chartreuse de Cologne a payé 3 florins *ratione librorum Confluentia Coloniae vectorum domus Arnhemensis*, à cause des livres de Monichusen transportés de Coblenche à Cologne et que le 11 juillet 1612 le procureur s'est entendu avec Joannes Commotius pour ses dépenses²⁰.

Un deuxième document nous informe sur les *Exposita pro personis ordinis provinciae Teutoniae jussu Venerandi patris prioris Arnhemiani*. C'est un relevé pour les années 1578 à 1580 avec les sommes des frais de logement et du viatique des chartreux de la province Teutonique passant par Cologne suite aux troubles dans les Pays-Bas. On y cite pour 1578 Joannes de Doloribus, cleric-rendu de Bruxelles²¹ se rendant à la chartreuse d'Erfurt et qui retournera par Cologne le 28 avril 1579 ; le frère Walterus Lovaniensis le 9 août 1578 ; Dom Adrianus et Dom Antonis²² envoyés à Mayence en 1579 ; le frère Joannes, cleric-rendu de Geertruidenberg²³ et Dom Goswinus²⁴ en novembre 1579. Pour l'année 1580 on relève le nom du frère Theodoricus, profès de Diest envoyé à Mayence. En avril Dom Lambertus²⁵, profès de Hérimont, est également envoyé là-bas en compagnie de deux frères venant de Bruges.

Un dernier document, en fait un inventaire dressé après la mort en 1627 du convers Joannes Commotius au prioratus de Sainte Sophie à Anvers²⁶, donne

²⁰Nicolaus Mesenich était profès de Cologne et a été aussi prieur de la chartreuse de Dülmen. Il est décédé le 17 septembre 1635 (chartae de 1636).

²¹Décédé à Liège en 1582. Cfr. J. DE GRAUWE, *Prosopographia Cartusiana Belgica*, o.e., p. 186 nr. 1503.

²²Il s'agit d'Antonius de Repressa, convers, hospes à Aniago (Val-ladolid), décédé en 1579. Cfr. C. DE BACKER, "De Kartuize Monichusen...", o.e., p. 85.

²³Probablement Joannes Chatevols (?), profès de Geertruidenberg, hospes à Gemnitz. Cfr. H.J.J. SCHOLTENS, "De Kartuizers bij Geertruidenberg", in : *Bosche Bijdragen*, 18 (1941-1945), p. 117.

²⁴Il s'agit de Goswinus d'Utrecht, profès et vicaire de Monichusen, décédé à Coblenche le 15 mai 1594. Cfr. C. DE BACKER, "De Kartuize Monichusen...", o.e., p. 92 nr. 83.

²⁵Lambertus (van) Rotselaer (van Nossegem), mort comme vicaire à Tückelhausen. Cfr. J. DE GRAUWE, o.e., p. 234 nr. 1980.

²⁶Cfr. note 16.

l'état des biens de Monichusen dont il disposait (voir annexe). Le tout avait été inventorié par Dom Arnoldus De Kegel, prieur de Sainte Sophie de 1627 à 1638, écrit par Dom Arnoldus Buycx, prieur de Bois-Saint-Martin et authentifié comme copie par Dom Henri van Breusegem, prieur d'Anvers.

Annexe

MEMORIE

Frater Joannes Comotius ex pecunijs quas habuit in sua custodia pertinentes ad domum Monachorum.

nota dese rente restit Gre- gorij ghe- constitu- eert den 3 mertij 1625	Emit anuum redditum xx florenorum a et supra Joanne Santequoits in Boxtel ut patet in litteris scabinalibus desuper confectis deditque pro capitale 400 gulden Item mutuo dedit Jacobo Zegers mercatori piscium Silveducis 150 gulden quarum necdum restituit 150 gulden Item relinquit in prompta pecunia 121 gulden ex qua summa 121 florenorum solus sumptus eius sepulture et elemosinas de eiusdem ultimo voluntate dedi simul -33 -12 ergo remanet adhuc in prompta pecunia liggende in een zeemen borse int contoir 87 gulden 8 stuyvers
--	--

Boven dese penningen hadde den voorseiden frater Comotius in bewaeren seekere ornamenten vande kercke toebehoerende tvoorseide huys van Monechuisen ende liggende altesaemen in een casse op de camer daer op heeft ghewoont als hier volgt

Casule solemnes - novem
Casule quotidiane - tres
Antipendia Altarium - tres
Albe partim cum amictibus
partim sine eis - decem et sex
Item stole manipuli autardweelen
et alij quedam non magni pretij parva antipendia etc

fateor sic esse ut supra

frater Arnoldus de Kegel

Concordat cum originali scripto manu V.P. d. Adriani Buycx
Prioris Sylve Sti Martini Quam cognosco 4 Aprilis 1637
Novi etiam signaturam V.P. Arnoldi Kegels

fr. Henricus van Breuseghem

In dorso : copie du memorial de certain argent de la maison d'arnhem.